



Réunion du Conseil du Collège des Ecoles Doctorales

Lundi 8 novembre 2021

Contexte

- ⇒ Retour de l'évaluation du HCERES anticipé fin novembre
- ⇒ Démarrage du nouveau périmètre du Collège des Ecoles Doctorales et des Ecoles Doctorales au 1/09/2022

Ordre du jour

1) Opérations préalables au démarrage des futures Ecoles Doctorales

- ⇒ *Conseils d'ED/ CED : compositions et règlements intérieurs*
- ⇒ *Intitulés et mentions de diplômes de doctorat*
- ⇒ *Charte des thèses*

2) Événementiel

- ⇒ *Accueil des primo entrants*
- ⇒ *Prix de la Thèse*
- ⇒ *Cérémonie de remise des diplômes*
- ⇒ *Ma Thèse en 180s*

3) Site internet

4) Points divers

- Formations: nouveautés 2021/22*
- Direction de thèse sans HDR*
- Rapporteur non HDR*
- Modification du Vadémécum de l'éméritat*
- Mouvements des Directeurs d'ED à venir*
- Délégation de signature de la Présidente*
- Revalorisation contrats doctoraux*
- Nouveau guide de soutenance*
- VAE*
- Réunion ADUM*



Opérations préalables au démarrage des futures Ecoles Doctorales

Rédaction des Règlements Intérieurs pour

- ⇒ le Collège des Ecoles Doctorales
- ⇒ les Ecoles Doctorales

Chaque Règlement Intérieur doit préciser les modalités :

- ⇒ de gouvernance de l'ED
- ⇒ d'admission et d'inscription/réinscription en thèse
- ⇒ de déroulement des thèses
- ⇒ de soutenance de thèse
- ⇒ de suivi des docteurs

Proposition d'une matrice de Règlement Intérieur par le CED

1 - Conseils d'ED/ CED : *rappel sur la composition des Conseils*

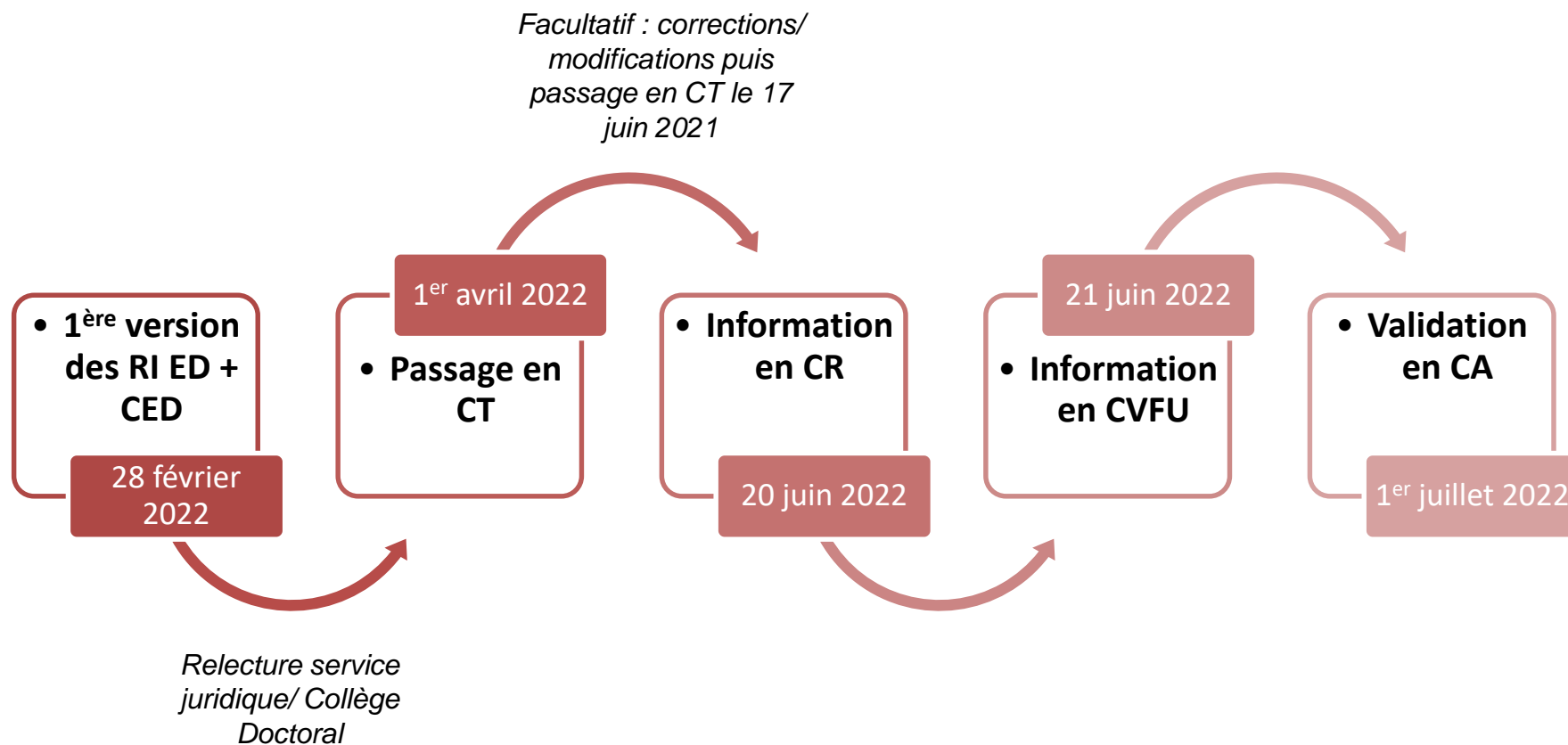
Le conseil comprend de **douze à vingt-six membres**.

60% de ses membres sont des représentants des **établissements**, des **unités ou équipes de recherche** concernées, **dont au moins 2 représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens**.

Il est complété, à hauteur de 20 % du total des membres du conseil, arrondi s'il y a lieu à l'unité inférieure, par des **doctorants** élus parmi et par les doctorants inscrits à l'école doctorale ; et **pour le reste**, sur proposition des membres du conseil de l'école doctorale, par des membres extérieurs à l'école doctorale choisis parmi les **personnalités qualifiées**, dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques concernés.

Sa composition doit permettre une **représentation équilibrée des femmes et des hommes**. Les règles relatives à l'élection et à la nomination des membres du conseil sont définies suivant des **modalités adoptées par le conseil d'administration de l'établissement** ou des établissements concernés par l'accréditation.

1 - Conseils d'ED/ CED : *une vision sur le calendrier*



1 - Conseils d'ED/ CED : *une vision sur le calendrier*

Avant le 13
décembre
2021

- Chaque ED envoi au CED la **répartition des conseillers par collège électoral** (EC-C, représentants des établissements, des UR, BIATSS / doctorants / personnalités qualifiées)

Janvier - mars
2022

Constitution nominative du Conseil

- Election des représentants des doctorants (exceptionnellement en année 1 jusqu'au 31/12/2022)
- Désignation des membres du futur conseil
- Désignation des personnalités extérieures

Avril - mai
2022

- Réunion du conseil de l'Ecole Doctorale
- Proposition du Directeur de l'école doctorale par les membres du conseil de l'Ecole Doctorale

Avis de la CR du 20/06/2022
sur la direction de l'ED

Juillet 2022

- Nomination du Directeur de l'ED sur décision du chef d'établissement

2 - Intitulés et mentions de diplômes de Doctorat

- ❑ [Les intitulés et mentions de diplôme de Doctorat](#) en cours restent en vigueur jusqu'au 31/08/2022
- ❑ La définition des intitulés et mentions de diplômes relève de l'établissement.
- ❑ Elle doit couvrir l'ensemble des thématiques de recherches pouvant être encadrés par les HDR affiliés à l'ED.
- ❑ Elles peuvent être revues lors de chaque nouvelle accréditation.
- ❑ La consultation des UR est indispensable pour mener à bien ce processus afin d'éviter les écueils (*ex : STAPS non prévu actuellement dans les spécialités de doctorat de l'ED Humanités*).
- ❑ Ces nouveaux intitulés et mentions devront être stabilisées par les ED puis transmises au Collège doctoral avant la fin de l'année civile 2021.

2 - Intitulés et mentions de diplômes de Doctorat

- ❑ Rappel des propositions transmises par les porteurs de projet à la CR du 08-02-21

ED	Nom du Diplôme	Mention
BCS	Biologie-Chimie-Santé	Aspects moléculaires et cellulaires de la biologie
		Génomique et génétique moléculaire
		Immunologie, oncologie, inflammation
		Infectiologie
		Neurosciences
		Pharmacologie, infectiologie et sciences du médicament
		Physiologie et physiopathologie
		Sciences et techniques des activités physiques et sportives
		Sciences du végétal
		Chimie des substances naturelles
		Recherche clinique, innovation technologique et thérapeutique
		Santé publique, épidémiologie, environnement et sociétés

2 - Intitulés et mentions de diplômes de Doctorat

ED	Nom du diplôme	Mention
S&I	Mathématiques et applications	
	Sciences et ingénierie pour l'information	
	Informatique	
	Matériaux céramiques et traitements de surface	
	Génie civil	
	Eau, sol, environnement	
	Sciences du végétal	

ED	Nom du diplôme	Mention
GIO (référence : codes NFS)	Activités juridiques et administratives	
	services eux entreprises et aux collectivités	
	Activités financières et immobilières	
	Science humaine et droit	
	Echanges et gestion	
	Services à la collectivité	
	Economie	

2 - Intitulés et mentions de diplômes de Doctorat

ED	Nom du diplôme	Mention
LSHS (référence HCERES)	Normes, institutions et comportements sociaux	Anthropologie et ethnologie
		Sociologie, démographie
		Sciences de l'information et de la communication
	Espace, environnement et société	Géographie
		Aménagement et urbanisme
	Esprit humain, langage, éducation	Linguistique
		Psychologie
		Sciences de l'éducation
		Sciences et technologie des activités physiques et sportives
	Langues, textes, arts et cultures	Langues / littératures anciennes et françaises, littérature comparée
		Littératures et langues étrangères, Civilisations, Cultures et langues régionales
		Arts
		Philosophie, sciences des religions, théologie
	Mondes anciens et contemporains	Histoire
		Histoire de l'art
		Archéologie

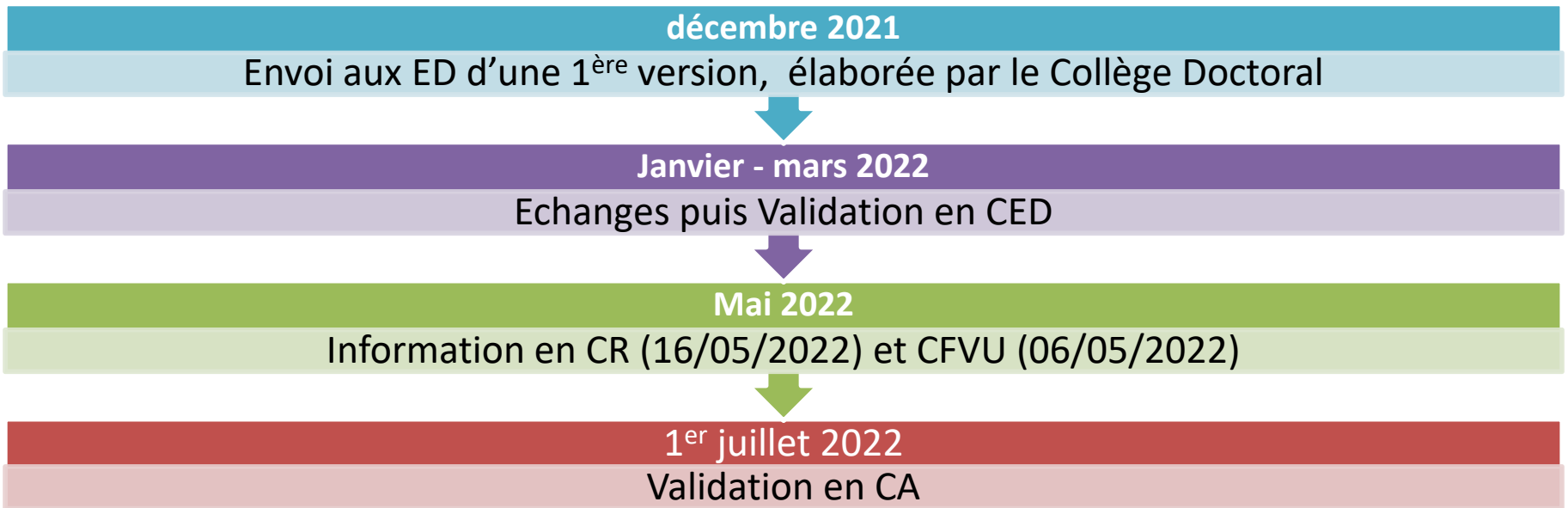
- ❑ Un modèle [validé par l'UCLDV](#), bientôt caduque
- ❑ Art 12 arrêté du 25 mai 2016

Sous la responsabilité des établissements accrédités, l'école doctorale fixe les conditions de suivi et d'encadrement des doctorants par une charte du doctorat dont elle définit les termes. Cette charte prévoit notamment les modalités de recours à une médiation en cas de conflit entre le doctorant et son directeur de thèse et l'engagement du doctorant à répondre à toute demande d'information relative à son insertion et à son parcours professionnel à l'issue du doctorat.

3 - Charte des Thèses

- ❑ Un modèle [validé par l'UCLDV](#), bientôt caduque
- ❑ Art 12 arrêté du 25 mai 2016
- ❑ Arrêté du 3 septembre 1998 propose une charte type, élaborée selon le plan suivant (abrogé mais encore utilisé par la plupart des établissements) :
 - **Partie 1** : La thèse, étape d'un projet personnel et professionnel
 - **Partie 2** : Sujet et faisabilité de la thèse
 - **Partie 3** : Encadrement et suivi de la thèse
 - **Partie 4** : Durée de la thèse
 - **Partie 5** : Publication et valorisation de la thèse
 - **Partie 6** : Procédures de médiation
 - **Partie 7** : Dispositions transitoires et diverses

3 - Charte des Thèses





Evènementiel

université ouverte
 *source de réussites*



Objectif

⇒ Ritualiser des périodes de l'année par l'organisation de 4 évènements marquants

- 1) Accueil des primo entrants
- 2) Prix de la Thèse
- 3) Cérémonie de remise des diplômes
- 4) Ma Thèse en 180s

☐ Accueil des primo-entrants

- *Quand :*

⇒ Cette année : **décembre 2021** - 2h fin de journée (17-19h)

⇒ À partir de la rentrée 2022 : **novembre**

- *Où :* UL ? autres ?

- *Format :*

3 séquences

- **Institutionnelle:** introduction sur l'Université de Limoges, la formation doctorale (CED + ED), les formations doctorales, l'évolution de la formation doctorale et la création des nouvelles ED
- **Atelier participatif**
- **Convivialité :** clôture par un pot d'accueil

□ Prix de la Thèse



- Le prix de la Thèse dans son format actuel a vieilli, il est aujourd'hui désuet
 - ⇒ *Revoir le format, les partenaires et les objectifs*
 - ⇒ *Remise des prix à l'occasion de la cérémonie de remise des Doctorats ?*

Aujourd'hui

- Prix de l'innovation
- Prix de l'entrepreneuriat
- Prix de la Thèse



Demain ?

- Prix de la Thèse ⇔ prix de l'excellence académique ?
- Prix de l'innovation et de l'entrepreneuriat
- Prix Science et Société ⇔ MT 180 ?

□ Prix de la Thèse



- Le prix de la Thèse dans son format actuel a vieilli, il est aujourd'hui désuet
 - ⇒ *Revoir le format, les partenaires et les objectifs*
 - ⇒ *Remise des prix à l'occasion de la cérémonie de remise des Doctorats ?*
- **Quels partenaires ?** *Rectorat, organisme(s) de recherche, aggro, région, ville, Recréasciences, Fondation, ...*
- **Quelle période de l'année ?**
- **Méthode ?**
- *Modification dès cette année ou à partir de l'année prochaine ?*

☐ Ma Thèse en 180 s



⇒ **2021-2022**, l'organisation sera conjointe avec l'Université de Poitiers et l'ENSMA. Porteur : ENSMA

⇒ **L'année prochaine ?**

- Format ?
- Lien envisageable avec le territoire, la science participative et la diffusion des savoirs ?
- Lien envisageable avec le prix de la Thèse ?

☐ Cérémonie de remise des diplômes



- Format ?
- Quand ?
- Remise des prix de Thèse (académique, innovation & entrepreneuriat, Science & Société) ?



Site Internet

université ouverte
 *source de réussites*



- ⇒ **Besoin:** développement du site internet du Collège des Ecoles Doctorales incluant le développement des pages spécifiques aux 4 Ecoles Doctorales thématiques

- ⇒ **Réalisation :** Marine Carboni (Service Communication UL) et Thomas Bauer (VP)

- ⇒ **Calendrier envisagé**
 - **1/10/21 au 29/10/21:** élaboration d'une maquette de gabarit
 - **2/11/21 au 15/11/21:** présentation du gabarit aux Directrices/Directeurs des ED thématiques, échanges et validation d'un gabarit partagé
 - **15/11/21 au 13/12/21:** production des contenus spécifiques par les ED et le CED
 - **31/01/22:** version 0 du site disponible
 - **31/01/22 au 25/02/22:** corrections/modifications
 - **mars 22:** mise en ligne

⇒ [Collège des Ecoles Doctorales](#)

<https://www.unilim.fr/college-des-ecoles-doctorales/>

⇒ [Ecoles Doctorales](#)

<https://www.unilim.fr/college-des-ecoles-doctorales/ecole-1/>



Points divers

☐ Formations: nouveautés 2021/22

⇒ **9 nouveaux modules insérés dans notre offre de formations professionnalisantes pour la rentrée 2021-2022**

Livret disponible sur le site internet du Collège Doctoral à partir du 10 novembre

- **2 modules dans la thématique « *communication autour des résultats de ses recherches* »**
 - Les sciences ouvertes (crédits : 3h)
 - Les données de la recherche (crédits : 3h)

- **1 module dans la thématique « *Perfectionnement en langues* »**
 - Anglais stage intensif niveau A2 (Crédits : 14h)

- **1 module dans la thématique « *Diffusion de la culture scientifique* »**
 - Prise de parole en public (crédits : 7h)

- **5 modules dans la thématique « *de la thèse à l'emploi* »**
 - Intelligence émotionnelle et gestion du stress (crédits : 14h)
 - Oser faire du réseau (crédits : 6h)
 - Objectif 1^{er} emploi (crédits : 4h)
 - Trajectoire professionnelle / Career path (Crédits : 49h soit 7 j de formation)
 - ✓ *Atelier 1* « Avant », Elaborer mon projet professionnel / « Before », Drafting my professional project
 - ✓ *Atelier 2* « Jour J », Défendre mon projet professionnel / « D Day », Defending my professional project
 - ✓ *Atelier 3* « Après », Management et Efficacité professionnelle / : « After », Management and professional efficiency



- ❑ Formations: nouveautés 2021/22
- ❑ **Direction de thèse sans HDR**

1) Transmission au collège doctoral d'un dossier composé de :

- un *Curriculum Vitae*,
- Un courrier argumenté du directeur d'UR,
- Un bilan des encadrements et/ou co-encadrements assurés par le directeur de thèse envisagé

2) Récolte de l'avis du Directeur de l'ED par le collège doctoral

3) Transmission du dossier aux membres d'une sous-commission *ad hoc* du CAC restreint composée d'un représentant de chacun des 5 instituts de recherche + Chargé de Mission Doctorat, Ecoles et Formations Doctorales



- Pour les personnes affectées dans un établissement français, la demande doit être renouvelée pour chaque thèse que ce Directeur de thèse souhaite diriger sans HDR et sans co-directeur HDR.

Ce dernier s'engage par ailleurs à soutenir son HDR dans les 5 ans qui suivent l'octroi de la 1^{ère} dérogation accordée par le CAC restreint.

- Pour les personnes affectées dans un établissement étranger, la demande est formulée qu'une seule fois -> à rediscuter

- Formations: nouveautés 2021/22
- Direction de thèse sans HDR
- Rapporteur non HDR**

1) Transmission au collège doctoral d'un dossier composé de :

- un *Curriculum Vitae*,
- Un courrier argumenté du Directeur de thèse (« expertise scientifique sur le sujet »)
- Un bilan des encadrement et/ou co-encadrement assurés par le rapporteur pressenti

2) Récolte de l'avis du Directeur de l'ED par le collège doctoral

3) Transmission du dossier aux membres d'une sous-commission *ad hoc* du CAC restreint composée d'un représentant de chacun des 5 instituts de recherche + Chargé de Mission Doctorat, Ecoles et Formations Doctorales



- Si le rapporteur pressenti est affecté dans un établissement d'Enseignement Supérieur Français, la demande doit être reconduite pour chaque thèse où il est envisagé de le solliciter en qualité de rapporteur.

- Exception : Lorsque le rapporteur pressenti est affecté dans un établissement d'ES étranger : la demande n'est formulée qu'une fois et la décision s'applique pour toutes les thèses où il est envisagé de le solliciter en qualité de rapporteur.

- Formations: nouveautés 2021/22
- Direction de thèse sans HDR
- Rapporteur non HDR
- Modification du Vadémécum de l'éméritat**

Peuvent être confiées à un enseignant-chercheur HDR émérite les missions suivantes :

- Participer à des jurys de thèse ou d'habilitation en tant que membres mais également comme rapporteurs (cf. délibération CR du 03/05/21)
- Terminer la direction ou codiriger des thèses débutées avant la fin de son activité
- Participer à l'encadrement de nouvelles thèses en qualité de co-Directeur uniquement, l'autre co-Directeur n'est pas nécessairement HDR (cf. délibération CR du 27/09/21)

- ❑ Formations: nouveautés 2021/22
- ❑ Direction de thèse sans HDR
- ❑ Rapporteur non HDR
- ❑ Modification du Vadémécum de l'éméritat
- ❑ **Mouvements des Directeurs d'ED à venir**
 - ⇒ **Bernard JARY** (retraite au 01/01/2022)
 - ⇒ **Didier TSALA EFFA** (changement de Laboratoire au 01/01/2022)

- Formations: nouveautés 2021/22
- Direction de thèse sans HDR
- Rapporteur non HDR
- Modification du Vademecum de l'éméritat
- Mouvements des Directeurs d'ED à venir
- Délégation de signature de la Présidente**

- Formations: nouveautés 2021/22
- Direction de thèse sans HDR
- Rapporteur non HDR
- Modification du Vademecum de l'éméritat
- Mouvements des Directeurs d'ED à venir
- Délégation de signature de la Présidente
- [Revalorisation contrats doctoraux](#)

- Formations: nouveautés 2021/22
- Direction de thèse sans HDR
- Rapporteur non HDR
- Modification du Vademecum de l'éméritat
- Mouvements des Directeurs d'ED à venir
- Délégation de signature de la Présidente
- Revalorisation contrats doctoraux
- [Nouveau guide de soutenance](#)

- Formations: nouveautés 2021/22
- Direction de thèse sans HDR
- Rapporteur non HDR
- Modification du Vademecum de l'éméritat
- Mouvements des Directeurs d'ED à venir
- Délégation de signature de la Présidente
- Revalorisation contrats doctoraux
- Nouveau guide de soutenance
- VAE**

- Formations: nouveautés 2021/22
- Direction de thèse sans HDR
- Rapporteur non HDR
- Modification du Vademecum de l'éméritat
- Mouvements des Directeurs d'ED à venir
- Délégation de signature de la Présidente
- Revalorisation contrats doctoraux
- Nouveau guide de soutenance
- VAE
- ADUM**